

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 44 (1936)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La conquête du Pays de Vaud par les Bernois  
**Autor:** Perrochon, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-34295>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vures jaunies et, par les larges embrasures des épaisse murailles, l'horizon doucement vallonné.

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie doit infiniment de gratitude aux autorités d'Echallens et à M. Gaston de Cerjat, propriétaire du château, qui ont été pour beaucoup dans le charme de cette journée.

H. M.

---

## La conquête du Pays de Vaud par les Bernois.<sup>1</sup>

---

La conquête du Pays de Vaud par les Bernois et l'établissement de la Réforme qui en fut l'une des conséquences, inspirèrent autrefois deux œuvres importantes : *l'Histoire de la Réformation en Suisse*, de Ruchat, en 1727, et le *Chroniqueur*, de Vulliemin (1835-1836), qui donna une édition revue et complétée de l'ouvrage de Ruchat. Certes, ces deux ouvrages ne sont pas sans qualités. Ruchat basa son étude sur des recherches étendues et sur l'analyse de beaucoup de pièces d'archives. Et, il est rare que Vulliemin commît des erreurs. Mais l'esprit confessionnel qui les animait tous deux, la découverte de quantité de documents nouveaux rendaient nécessaire l'élaboration d'une histoire plus impartiale et mieux documentée encore.

Cette histoire, personne ne pouvait mieux l'entreprendre et la mener à exécution, que M. Charles Gilliard, dont les mérites éminents sont bien connus des lecteurs

<sup>1</sup> Charles Gilliard : *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne. — Lausanne, La Concorde, 1935.

de cette revue. Pas n'est étonnant dès lors si la réussite est parfaite : un beau volume, édité par les soins de l'Université de Lausanne et fort bien présenté par les Editions de la Concorde ; un beau volume, qui surtout est une synthèse de grande valeur.

A l'aide de renseignements de première main — procès-verbaux du Conseil de Berne, minutes des instructions et des lettres de ce gouvernement, journal de campagne de Naegeli, comptes de péages savoyards et comptes des baillis bernois, manuaux de nos villes vaudoises, journal du volontaire Schweizer, correspondances particulières ou rapports des gouvernements étrangers à leurs agents — M. Gilliard a dressé de la situation du Pays de Vaud à la fin du régime savoyard et des épisodes de l'année décisive un tableau complet et précis.

Le Pays de Vaud n'avait avec le canton actuel ou même avec le pays sujet de Berne, que de lointains rapports. Au début du XVI<sup>me</sup> siècle, c'était un ensemble, sans liens quelconques, de seigneuries, qui s'étaient créées ou défaites au gré des héritages et des conquêtes. Les comtes de Gruyère et d'autres barons laïques, les villes de Berne et de Fribourg, des abbayes d'ordres divers, se partageaient les terres, celles tout au moins qui n'étaient soumises ni au duc de Savoie, ni à l'évêque de Lausanne. Et, l'autorité était aussi morcelée que le territoire. Le suzerain suprême, Charles-Quint, n'était plus obéi ; ses vassaux ne l'étaient pas beaucoup plus. Les communautés rurales ou urbaines profitaient des embarras d'argent de leurs princes et de leur faiblesse, pour s'administrer à leur guise. Ce pays, abandonné ou presque par ses maîtres, désarmé aux trois quarts, prêt à négocier avec n'importe quel puissant adversaire, était une proie facile pour l'armée bernoise.

Peu de conquêtes eurent une telle rapidité et exigèrent du vainqueur aussi peu de sacrifices. Répondant à l'appel de Genève, menacée par le duc de Savoie, Berne s'ébranlait le 22 janvier 1636, avec 7000 hommes environ et 16 canons. Deux campagnes victorieuses, et en mai de la même année, le pays soumis recevait ses nouveaux baillis... L'une après l'autre, les villes s'étaient ouvertes, et sans résistances. Seule, Yverdon se serait défendue plus longtemps, si tout secours n'avait fait défaut et si le baron de La Sarra n'avait déserté. L'épisode le plus sanglant fut certainement le siège et la prise de Chillon, qui coûta aux assiégeants six ou sept hommes.

Mais ce qui fut plus important encore et plus difficileux que cette expédition-promenade, ce qui est moins connu, c'est l'action diplomatique. M. Gilliard lui consacre des pages particulièrement chargées de renseignements inédits, qu'il s'agisse des négociations avec Fribourg ou des efforts nécessités par l'intervention de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup>.

Le pays soumis, il fallait lui donner une constitution et une unité. Les commissaires s'en chargèrent et le gouvernement de Berne apporta à cette tâche ardue célérité et autorité. Le régime communal subit peu de modifications. Mais une rançon fut exigée : 650,000 francs de notre monnaie. En mai 1636, le Grand Conseil de Berne octroyait au pays sujet sa charte constitutive. L'une après l'autre, nos cités recevaient leurs baillis. Après la conquête militaire, la conquête politique était achevée. Restait encore la conquête morale : pour assimiler le pays conquis, ce qui faisait alors la force de cohésion d'un peuple, la communauté de la foi était nécessaire. L'introduction de la Réforme rencontra plus de résistance que les seize canons bernois. Mais, après la dispute où la

cause catholique n'eut que des défenseurs insuffisants et fut condamnée par défaut, les décrets du 19 octobre et 24 décembre supprimaient le culte ancien et imposaient les croyances nouvelles.

En l'année du quatre centième anniversaire de ces événements, qui pour notre histoire et notre évolution, furent lourds de conséquences, le livre remarquable de M. Gilliard est d'un particulier intérêt.

H. PERROCHON.

---

### † ALBERT NÆF

A deux mois d'intervalle, le canton de Vaud a perdu deux de ses archéologues les plus distingués : Victor-Henri Bourgeois et Albert Naef.

Lorsque ce dernier rentra dans son pays en 1897, il s'était déjà fait connaître en France comme archéologue. Il exposa à Paris, et, en 1890, fut nommé professeur à l'Ecole des Beaux-arts du Havre.

Il fut appelé en 1897 par le Conseil d'Etat comme architecte du château de Chillon. Il devint, l'année suivante, archéologue cantonal, fonctions qu'il exerça avec beaucoup de science et d'autorité. Il fut chez nous le grand initiateur dans cette partie de l'histoire et il donna l'impulsion au mouvement qui s'est manifesté dès lors en faveur de la conservation et de la restauration de ce qui peut avoir une valeur artistique, architecturale ou historique. Sa première œuvre essentielle, point de départ de toutes les autres, consista à prendre l'initiative de notre loi du 10 septembre 1898 sur la conservation des monu-